

## L'approche partenariale

mercredi 26 août 2015, par GuillaumeM

**La Fenvac n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs officiels mais s'inscrit dans une démarche complémentaire.**  
C'est pourquoi, elle a noué des partenariats forts avec des acteurs institutionnels.

Depuis plusieurs années, elle est signataire d'une convention avec **le ministère de la Justice ainsi qu'avec le ministère des Affaires étrangères** qui lui reconnaissent un rôle entier dans leur politique de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme et de catastrophes en France et à l'étranger.

La Fenvac intervient en application du *Guide méthodologique de prise en charge des victimes d'accidents collectifs* mais également en application de *l'Instruction interministérielle de prise en charge des victimes de terrorisme*.

Aux termes de ces conventions, la Fédération accompagne, soutient et défend les victimes, mais les représente également auprès des pouvoirs publics.